

Attaquons les GAFAM et leur monde

17 avril 2018 – Nous avons lancé hier notre campagne d'actions de groupe contre les GAFAM. Jusqu'au 25 mai (jour du dépôt des plaintes devant la CNIL) toute personne vivant en France peut nous rejoindre sur gafam.laquadrature.net. C'est sur la base de ces premières actions que nous pourrons, sur le temps long, déconstruire méthodiquement le monde qu'ils tentent de nous imposer.



Nous n'attendrons pas le 25 mai, jour d'entrée en application du règlement général sur la protection des données ([RGPD](#)), pour agir. **Nous n'avons plus à attendre.**

Ce règlement européen (que nous avons ardemment défendu il y a 3 ans) nous donne enfin l'opportunité de renverser la **grande farce** sur laquelle les GAFAM ont construit leur monde : le « consentement » que nous leur donnerions, pour qu'ils sondent notre esprit et influent nos volontés, ne vaut rien. Il est vulgairement monnayé contre l'utilisation de leurs sites et applications.

Or, le droit européen est maintenant clair : un consentement monnayé, bradé, ne vaut rien et ne suffit plus à rendre légale leur surveillance de masse¹. Ce « **consentement** » **de paille** ne saurait

donc plus longtemps servir d'alibi à Zuckerberg et aux autres pour nous rendre responsables de la perte de notre vie privée et de la destruction de nos liens collectifs.

Nos actions de groupe se baseront sur ce seul argument juridique, la fausseté du consentement, car il attaque à sa

racine le monde ultra-centralisé (pour eux) et individualiste (pour nous) qu'ils espèrent pouvoir imposer.

Notre campagne de 40 jours consacrera chaque semaine à chacun des GAFAM, pour comprendre la spécificité de l'emprise de chacun d'eux. Mais ce n'est qu'une première étape : **les GAFAM ne sont que le symbole d'un monde** qu'il faudra, une fois cette étape passée, déconstruire méthodiquement : contre leurs alliés (sites de presse ou [du gouvernement](#)), qui diffusent leurs mouchards partout sur Internet, contre les administrations avec lesquelles ils vivent le grand amour et contre toutes les entreprises - notamment françaises - qui ont embrassé leurs ambitions de manipulation de masse, [Criteo](#) en tête.

Cette première étape doit donc être la plus puissante possible, car **c'est d'elle que partira le reste.**

Puissante comment ? En **mettant la CNIL au pied du mur.** En déposant sur son bureau une plainte réunissant tant de personnes qu'elle ne pourra pas refuser de la traiter avec la fermeté requise sans perdre toute légitimité. Et le nouveau règlement lui donne enfin les moyens de cette fermeté : des amendes de 4 % du chiffre d'affaire mondial.

Que ce soit clair : cette première étape est si décisive que nous ne pouvons entièrement la laisser dans les mains de la CNIL. Si, au **3 septembre**, elle n'a encore entamé aucune démarche, nous porterons nos actions devant l'**autorité judiciaire**, civile ou pénale, qui a elle aussi le pouvoir de nous défendre.

Enfin, comprenons bien que ces actions auront nécessairement une **répercussion européenne**, si ce n'est mondiale. Le processus de coopération entre les différents États membres de l'Union européenne prévu par le nouveau règlement impliquera manifestement que nos actions soient, en fin de course, tranchées au niveau européen. Nous invitons donc les populations de chaque État membre à reprendre l'initiative

entamée en France dans leur pays : **nos actions se retrouveront au sommet !**